

**AU - DE LA DES « MASSACRES AYANT NOURRI DES
MASSACRES »...**

Pr Djilali Sari
Unv. d' Alger

Plus que jamais, avec le recul suffisant dans le temps, de surcroît bien après l'accession à l'indépendance des pays anciennement colonisés, nous devons tirer les enseignements du passé. Une bonne fois pour toute dans l'intérêt général ; la révolution des nouvelles technologies d'information et de communication tendant à transformer notre planète en un gros village, en effaçant sans cesse les frontières héritées, ...

Certes, durant ces dernières années, l'un des enseignements majeurs du passé colonial a fini par s'imposer. C'est ainsi que de plus en plus, il est question de mémoire. Avant tout, de devoir de mémoire ! Un besoin ardent de connaître et d'apprendre. D'apprendre **autrement** que cette histoire tant événementielle qu'officielle, l'une et l'autre tant rassasiées à l'école et tant banalisées par des médias ...

Or indépendamment de ce legs trop aliénant et qui ne peut être plus ou moins résorbé à la longue que par **l'émergence de travaux solidement étayés**, n'y a-t-il pas d'autres dérives beaucoup plus graves à court et long terme, à l'instar de cette législation française récente ? Celle du 23 février 2005 tendant à réhabiliter pleinement une histoire écrite le plus souvent par le fer et le sang ! Pareil précédent ne risque-t-il pas d'avoir des répercussions sur les relations nouvelles et durables que se proposent de fonder nos deux pays, alors qu'il a fallu des décennies pour panser et pour surmonter bien des obstacles ? Dans l'intérêt général, des générations présentes !

Aussi l'approche proposée est-elle axée sur les points suivants :

- le devoir de mémoire
- l'impérieuse nécessité d'une histoire expurgée de toute idéologie

LE DEVOIR DE MEMOIRE

« La mémoire, comme la guerre, est une chose trop sérieuse pour la laisser aux généraux, mais aussi aux politiciens et aux idéologues », souligne à bon escient Claude Liauzu (2005).

Assurément, un impératif catégorique, de surcroît indissociable de toute éducation civique efficiente. Un impératif catégorique afin de concilier tout un chacun avec sa propre histoire. Avant tout, afin d'assurer la formation et l'épanouissement de citoyens devant chercher activement entraide et rapprochement des peuples. Par excellence, c'est aussi l'un des préalables de la coexistence pacifique ! En définitive, c'est aussi et davantage la promotion de la philanthropie dans un monde tant affecté par nombre de clivages !

Plus que jamais, il résulte du droit de savoir lequel est une nécessité vitale. Il résulte de toutes les conquêtes à même d'assurer et d'exprimer pleinement la citoyenneté. Il fait partie intégrante des droits de l'homme proclamés solennellement par la déclaration par les Nations Unis en décembre 1948.

Assurément, c'est le droit d'accès au savoir, mais un savoir bien déterminé, **un savoir désormais irremplaçable dans toute éducation de base**. D'autant qu'il s'agit d'un savoir intimement lié à l'espace et au passé des générations montantes et sans lequel tout développement humain plus particulièrement **culturel** en pâtira d'une façon ou d'une autre Inexorablement !

Naguère, un droit de savoir si difficile à assurer aussi bien dans les pays du Sud que dans les pays du Nord. C'est ainsi que dans les premiers, les obstacles étaient nombreux et souvent matériellement difficiles à surmonter, compte tenu des séquelles de la colonisation, au demeurant aggravées par une histoire nationale souffrant de nombreux maux directement en rapport avec la quasi-absence de moyens didactiques adéquats, de travaux devant répondre aux exigences de toute recherche scientifique... Indépendamment aussi et davantage de l'idéologie ambiante, celle

insufflées durant des années par la pensée unique et consolidées par nombre de motivations ...

En revanche, dans les pays anciennement colonisateurs, la situation d'ensemble est encore plus complexes à l'heure actuelle. C'est ainsi qu'en France suivant Tocqueville, à partir de 1830 :

« *Il n'y a pas de problème qui ait autant préoccupé les esprits que celui de la colonisation de l'Algérie.* »

Et d'ajouter :

« *Les écrits auxquels il a donné naissance sont presque innombrables.* »

Ils sont non seulement innombrables mais profondément imprégnés par l'idéologie coloniale, par la supériorité des conquérants tous porteurs de civilisations exclusives ... Sans s'attarder sur cet état d'esprit d'alors, il suffit de se reporter au travail magistral de François Maspero (2004) relatif à l'*Honneur de Saint Arnaud* à travers lequel il est parvenu à brosser avec lucidité un portrait dont naguère on se glorifiait dans les milieux cultivés et on le discernait aux lauréats de grandes écoles... Des mémoires relatant dans les moindres détails tant d'atrocités inqualifiables présentement par les ONG de crime contre l'humanité, voire de génocide. En témoignent les propos suivants :

« *Nous devons nous attaquer à la fortune mobilière et aux récoltes des tribus pour les convaincre à se soumettre* » (174).

Et de poursuivre plus loin :

« *Nous tirons peu de coup de fusils, nous brûlons tous les douars, tous les villages, toutes les cahutes.* » (p 196)

Et d'ajouter :

« *On ravage, on brûle, on pille, on détruit les moissons et les arbres* » (199)

Et d'explicitier davantage :

« *Je suis avec ma petite armée, brûlant les douars et les gourbis insoumis, razziant leurs troupeaux vidant leurs silos* » (209).

Après avoir répété à différentes reprises le verbe « brûler », l'on appréhende avec anxiété l'horreur des horreurs à l'instar des enfumades des Ouled Riah dans le Dahra en 1845 par Pélissier...

En fait bien avant cette date, dès 1840 Lamoricière avait déjà « établi la doctrine de la guerre nourrie par la guerre » (Julien, 1964 : 316) alors que peu après, Montagnac en donna une illustration éclatante :

« De toutes les opérations de guerre que nous faisons depuis quatre mois, il y a des scènes à attendrir un rocher, si l'on avait le temps de s'attendrir un peu. Et bien, on arrive à regarder tout cela avec une sèche indifférence qui fait frémir. »

Or indépendamment de ce lourd passif dans l'imaginaire collectif, il y a lieu de tenir compte aussi de l'imaginaire collectif de la population immigrée, particulièrement celle de la deuxième, voire de la troisième génération, l'une et l'autre étant tant affectées par les récits entendus auprès de leurs parents et proches :

« Il y a une nécessité urgente d'aller vers une histoire qui expliquerait aux enfants, et tout particulièrement à ceux qui se sentent exclus des deux mémoires officielles, comment et pourquoi ils vivent ensemble dans ce monde. »

Assurément un travail de longue haleine exigeant de la part des éducateurs et des médias des efforts continus dans l'intérêt général

II – L' IMPERIEUSE NECESSITE D'UNE HISTOIRE EXPURGEE DE TOUTE IDEOLOGIE

En dépit de la disponibilité de moyens d'investigations sans précédent, **rarissimes** sont les travaux et recherches poursuivies durant ces dernières années, précisément des travaux devant répondre aux exigences de toute analyse extirpée de l'idéologie d'alors.

En effet, en dehors de quelques rares exceptions, ne s'agit – il pas toujours de **ce passé recherché, accompli, archivé et écrit essentiellement par une seule partie**, celle qui précisément l'a accompli directement aux dépens de sociétés l'ayant supporté

cruellement dans leurs âmes et chairs ? **D'une histoire version officielle et reflet de l'idéologie d'alors**, voire celle toujours enseignée en dehors de quelques rarissimes révisions et retouches superficielles !

En témoigne à titre indicatif le cas de Bruno Etienne qui par l'entremise d'une postface consacrée à la réédition *Aux camps de regroupement de la guerre d'Algérie* de Michel Cornaton (1998), en profite délibérément non seulement pour « banaliser » **les massacres du 8 mai 1945** mais pour les réduire à des meutes de « la faim ». De faire partager la responsabilité aux populations massacrée, alors que les manifestations organisées par le PPA étaient pacifiques...

Si la décolonisation des esprits demeure ardue, tout doit être mis en œuvre pour soutenir, diffuser et médiatiser toute oeuvre allant dans le sens de l'histoire, celle tendant à rétablir les faits dans tout leur contexte avec le maximum d'objectivité et par là même à réfuter les histoires officielles d'où qu'elles viennent. Des publications répondant à ces exigences commencent à voir le jour longtemps après celles de Ch A Julien (1964), Ch R Ageron (1968). Limitons-nous aux œuvres de Max Ferro : *Le livre noir du colonialisme* (2003), Pierre Péan : *Main basse sur Alger, Enquête sur un pillage* (2004) et Olivier Le Cour Grandmaison : *Coloniser. Exterminer. Sur la guerre de l'Etat colonial* (2005).

S'agissant de la première, il y a lieu de rechercher l'antécédent bien incarné par ce parlementaire, *hauteur prolifique dont entre autres : La gloire du sabre* (1900) et *La sueur du burnous* (1911), de surcroît témoin des forfaits du colonialisme tant dans les deux pays voisins qu'en Afrique sub-saharienne de 1889 à 1914. Il s'agit bien du docteur Paul Vigné qui a multiplié les témoignages :

« Il me suffira de dire encore, j'en suis certain, ce que j'ai vu en Tunisie, en Algérie, au Maroc, au Soudan, à Madagascar, en Indochine, pour soulever la colère de mes auditoires, pour faire vibrer, dans l'âme des citoyens honnêtes qui m'on écouté et qui m'écouteront, les plus virulentes et les plus légitimes des

indignations. » (Archive départementales de l' Hérault, 19 février 1914).

Faut – il s'en étonner outre mesure ? Combien est démonstratif ce simple fait divers auquel nous avons consacré des recherches à Vincennes, après avoir noté le fait relaté par ChR Ageron (1968, I: 522) à propos des convoyeurs « kabyles », chargés de convoier lors de la conquête de Madagascar quelque 6 000 mulets tirant 5 000 voitures Lefebvre ..le long d'une piste qui s'est révélée particulièrement **homicide**. La mortalité a représenté 40,3% de près de 6 000 enrôlés, soit le triple des effectifs indiqués par Ch R Ageron . Un désastre !

Concernant l'enquête de Pierre Péan qui a été étayée par une abondante documentation puisée dans de nombreux sources d'archives dispersées tant à travers l'Hexagone, qu'à travers nombre de pays limitrophes dont l' Angleterre, elle réfute une bonne fois pour toute la thèse officielle et partant les manuels scolaires et universitaires. Plus que jamais, une histoire à décoloniser grâce à cet essai nourri de statistiques dûment établies en soulignant bien la principale raison de l' expédition d' Alger, de surcroît confiée à un maréchal qui s' est rangée délibérément du côté des adversaires de Napoléon Ier à Waterloo. De même, il est parvenu à déterminer les principaux bénéficiaires des fonds puisés dans le trésor d'Alger.

Quant à l'étude d' Olivier Le Cour Grandmaison, elle arrive à point nommé. Plus que jamais, il convient de cerner la réalité coloniale dans son intégralité, de souligner la distinction entre « le processus de civilisation de la guerre inter- étatique en Europe et le processus de brutalisation extrême de la guerre coloniale menée en Algérie (1). » Et l'auteur d'insister sur cet « ordre colonial injuste, inégalitaire et raciste.»

Une guerre totale qui ne s' est pas limitée seulement aux différentes phases de la conquête et incursions de l' armée d' Afrique durant le XIX e siècle mais aussi tour à tour à l' application implacable du **Code de l' Indigénat** particulièrement au cours de sa phase paroxysmale, « la grande guerre de l'administration des Eaux et Forêts contre les tribus de 1881 à 1892

(Ch R Ageron, 1968, I : 116- 128), les massacres du 8 mai 1945, le jour même de la célébration de la victoire sur le nazisme et la guerre de libération durant près de huit années...L'analyse exhaustive ne sera jamais poursuivie à terme !

En conséquence, comme l'a bien souligné Benjamin Stora (1997 : 193) en analysant seulement le parallélisme des points de vue cinématographiques sur les deux guerres du Vietnam et de l'Algérie, il importe de :

« Sortir de la perpétuelle culpabilité pour entrer dans la responsabilité d'une guerre livrée. »

En fait, un impératif encore loin de se concrétiser en ajoutant à cette date même que :

« Cette méthode cathartique, qui permet à une société de revivre en images des événements traumatiques, pour les abréger, est loin encore de fonctionner en France à propos de la guerre d'Algérie. »

Depuis, l'évolution reste pratiquement figée. D'autant que la reconnaissance de l'appellation de la guerre d'indépendance de l'Algérie n'est intervenue qu' incidemment et tardivement, à la fin des années 1990 et à la suite du procès de Maurice Papon , de surcroît en sa qualité d' ancien responsable de Vichy à propos des déportations de Juifs.

Or postérieurement, l'intervention prononcée au début de 2005 à Sétif, lieu du déclenchement des massacres de 1945 par son excellence l' Ambassadeur de France tout en en constituant une reconnaissance des faits ne peut revêtir la même portée politique s'il avait été faite directement par un membre de l'exécutif de Paris. Dans de telles conditions, la portée réelle n'a pu dépasser les frontières nationales et par voie de conséquences les milieux directement concernés particulièrement ceux cultivant la nostalgie et la xénophobie en continuant à nuire à la présence de l'émigration maghrébine plus particulièrement algérienne. Au rapprochement même des deux peuples, algériens et français !

N'est-ce point contre ces objectifs qu'est intervenu la promulgation de la loi du 23 février 2005, une loi votée par le parlement français, ? Incontestablement, une loi tendant à

réhabiliter les méfaits d'un système colonial tant décrié et condamné par l'histoire. Une loi dictant ainsi une vision partielle et partielle de l'histoire. Une loi exonérant la République de ses responsabilités alors qu'il n'en est pas ainsi pour d'autres forfaits, de l'affaire Dreyfus à celle de Papon sous le gouvernement de Vichy. En tout état de cause, une loi qui va à l'encontre du cours de l'histoire. Avant tout des intérêts des deux peuples, particulièrement de la cohésion sociale au sein même de l'Hexagone, compte tenu de l'importance de l'émigration algérienne en particulier et maghrébine en général.

Conclusion

Ainsi de tous les droits assignés à tout développement humain, - tels définis durant les dernières années par le PNUD -, le droit de savoir ne doit plus être sous-estimé. Plus que jamais, ce droit doit occuper une place particulière afin de pouvoir jouer pleinement son rôle dans la formation des générations montantes et leur épanouissement. Par excellence, un droit à même de répondre au besoin de mémoire.

Cependant cette finalité ne saurait se concrétiser sans une histoire expurgée de toute idéologie, une histoire demeurée profondément marquée par les principes contraires à la Déclaration des droits de l'homme de 1948. Une histoire qui se cherche encore en exigeant beaucoup d'effort et d'appréhension de la part d'historiens totalement désintéressés car avant tout épris de justice et d'humanisme.

Plus que jamais, des efforts méritoires, qui, en se poursuivant doivent inciter les Etats directement concernés à agir en conséquence en reconnaissant leurs **responsabilités dans** les tragédies vécus par les peuples anciennement colonisés. D'autant qu'en ce qui concerne la deuxième puissance coloniale, le passif envers l'Algérie est l'un des plus lourds et que pratiquement rien n'a été entrepris dans ce sens plus que quatre décennie après l'accession du pays à l'indépendance.

C'est ainsi qu' en ce qui concerne les massacres du 8 mai 1945, la déclaration faite à Sétif par son Excellence l' Ambassadeur de France ne revêt qu'une portée limitée en l'absence de toute reconnaissance des tragédies vécues par les populations de l' Est de l' Algérie alors que l' Algérie et la France s'efforcent d'écrire un tout autre chapitre de leurs relations bilatérales. Quelle portée aura lieu ce projet alors que la loi votée par le parlement français le 23 février 2005 tend à perpétuer la vision forgée par la III e République Française ? Une vision partielle et partiale de l'Histoire ! Une vision tentant à faire oublier aux générations présentes et du futur Outre – Méditerranée les dizaines de milliers de victimes ! Tans de victimes dont nombre de parents ont participé activement à la libération de la France durant les deux guerres mondiales.

Note

(I) Interview de l'auteur au quotidien *El Watan*, Alger, 17 mars 2005, p 15. Voir à ce propos les extraits parus dans le Monde diplomatique, Paris, janvier 2005, p 24.

Références bibliographiques

Ageron Ch R (1968) : Les algériens musulmans et la France de 1871 à 1919, Paris, PUF, 2 t.

Bemkhodja A (2002) : Barbarie coloniale en Afrique, Alger, ANEP, 155p.

Cornaton M (1998) : Les camps de regroupement de la guerre d'Algérie, Paris, l' Harmattan 290 p.

Ferro M (2003) : Le livre noir du colonialisme, Paris, R Laffont

Julien Ch A (1964) : Histoire contemporaine de l'Algérie, Paris, PUF.

Le Cour Grandmaison O (2005) : Coloniser. Exterminer. Sur la guerre de l' Etat colonial, Paris, Layard.

Liauzu C (2005) : Colonialisme, esclavagisme, les enjeux de la mémoire, Paris, Libération du 23 février.

Maspéro F (2004) : L'honneur de Saint – Arnaud, Alger, Casbah 383 p.

Péan P (2004) : Main Basse sur Alger, Enquête sur un pillage, Juillet 1830, Alger, Chihab, 27

Stora B (1997) : Algérie- Vietnam, deux guerres, Vues par deux cinémas, Imaginaires de guerre, Alger, Casbah, 251p.